

# ÉCODEF

## CONJONCTURE

# 249  
septembre 2024

NOTE DE L'OBSERVATOIRE  
ÉCONOMIQUE DE LA DÉFENSE

## L'INDICE DE TRAITEMENT BRUT – GRILLE INDICIAIRE DES MILITAIRES DES ARMÉES EST STABLE AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2024

### Indice de traitement brut – grille indiciaire des militaires des armées (ITB-GI-M)

L'indice de traitement brut – grille indiciaire des militaires des armées (ITB-GI-M) est stable au deuxième trimestre 2024 (**Figure 1**). La valeur du point d'indice de la fonction publique ne change pas. Aucune mesure catégorielle ou générale n'a eu lieu pendant ce trimestre.

#### Avertissement

Les séries longues des variations trimestrielles jusqu'au T4 2023 ont été corrigées pour prendre en compte l'effet rétroactif du décret n° 2023-634 du 20 juillet 2023. Ce décret revalorisait l'échelonnement indiciaire de sous-officiers avec effet au 1er septembre 2022. Les augmentations des ITB-GI, qui avaient été initialement majorées en 2023, sont ainsi décalées aux T2 et T3 2022 : pour les sous-officiers, +0,2 point d'évolution trimestrielle au T3 2022, +0,5 au T4 2022, -0,4 au T2 2022 et -0,4 au T4 2023. Les augmentations globales des ITB-GI-M entre le T2 2022 et le T4 2023 sont inchangées : de 7,3 % pour les sous-officiers et de 7,6 % pour l'ensemble des militaires des armées.

**Figure 1 : Évolutions trimestrielles de l'ITB-GI des militaires des armées par catégorie, de la fonction publique de l'État et des indices des prix (en %)**

	Variation trimestrielle						Glissement annuel*
	2023				2024		2024
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T2
<b>ITB-GI-M Ensemble</b>	0,1	0,6	2,4	0,1	1,2	0,0	3,8
ITB-GI-M Officiers	0,0	0,0	1,5	0,0	0,8	0,0	2,3
ITB-GI-M Sous-officiers	0,0	0,1	2,4	0,2	1,2	0,0	3,9
ITB-GI-M Militaires du rang	0,2	1,2	2,6	0,1	1,4	0,0	4,1
<b>ITB-GI Fonction Publique de l'État (civils)</b>	0,0	0,1	1,6	0,1	1,0	0,0	2,7
<b>Point d'indice de la fonction publique de l'État</b>	0,0	0,0	1,5	0,0	0,0	0,0	1,5
<b>Indice des prix à la consommation (hors tabac)**</b>	1,4	1,5	0,7	0,1	0,4	1,0	2,1
<b>Indice des prix à la consommation (y c. tabac)**</b>	1,4	1,6	0,6	0,1	0,5	1,0	2,2

**Note :** Figurent en rouge les corrections effectuées avec la prise en compte de l'effet rétroactif du décret n° 2023-634.

\* % d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

\*\* Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

**Champs :**

IPC : ensemble des ménages, France.

ITB-GI-M : Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

**Sources :** DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee (Indice des prix), Sdessi (DGAFP), OED.

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2024, l'ITB-GI des agents civils de la fonction publique de l'État (FPE) est stable. En glissement annuel, l'ITB-GI de la FPE augmente de 2,7 %.

L'indice des prix à la consommation (IPC) y compris et hors tabac a augmenté de 1,0 % au T2 2024, après une reprise au T1 2024 de 0,4 %. Par rapport au T2 2023, les évolutions en glissement annuel de l'ITB-GI-M sont supérieures aux évolutions en glissement annuel des indices de prix à la consommation (IPC) : +3,8 % pour l'ITB-GI-M, +2,1 % pour l'IPC hors tabac et +2,2 % pour l'IPC y compris tabac.

## Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires considérées dans cette publication concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Aucun changement de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements, etc.) n'est intervenu lors de ce trimestre (Figure 2).

**Figure 2 : Grades, échelles ou échelons des militaires des armées impactés ou non par des changements de grille au cours du deuxième trimestre 2024**

Corps / Grade	Échelle	Échelons avant	Échelons après
<b>Officiers</b>			
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1 <sup>re</sup> classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2 <sup>e</sup> classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Sous-officiers</b>			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
<b>Militaires du rang</b>			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1 <sup>re</sup> classe	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
Caporal ou quartier-maître de 2 <sup>e</sup> classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 4	1 à 4
Soldat ou matelot	02	1	1

Source : Grilles indiciaires (DRH-MD), traitements OED.

## BIBLIOGRAPHIE

- DGAFP - Département des études et des statistiques, *Indice de traitement brut - grille indiciaire (ITB-GI) du deuxième trimestre 2024*, Stats Rapides, septembre 2024.
- OED - *L'indice de traitement brut grille indiciaire des militaires des armées augmente de 1,2 % au premier trimestre 2024* - EcoDef Conjoncture n° 245, juin 2024.

Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI :

<https://www.defense.gouv.fr/ssm/methodologie-definitions>

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Statistiques/ITBG/Indice\\_de\\_traitement\\_brut\\_juin\\_2012\\_def.pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/Statistiques/ITBG/Indice_de_traitement_brut_juin_2012_def.pdf)

## PROCHAINE PUBLICATION : DÉCEMBRE 2024

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse EcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet : [www.defense.gouv.fr/ssm](http://www.defense.gouv.fr/ssm) Intranet : [www.sga.defense.gouv.fr](http://www.sga.defense.gouv.fr)

**Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED)** Balard parcelle Ouest  
60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623,  
75509 Paris CEDEX 15  
**Directrice de la publication** : Chloé Mirau  
**Rédacteur en chef** : Pierre Greffet  
**Auteure** : Aline Pauron  
**Maquettage et réalisation** : SGA/Com-OED  
**Courriel** : [daf.oed.fct@intradef.gouv.fr](mailto:daf.oed.fct@intradef.gouv.fr)  
**ISSN** 2431-6148 : Ecodef (En ligne)